

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 janvier 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité, sous la présidence du Pakistan en janvier 2013, tiendra le 15 janvier 2013 un débat public sur le thème : « Une approche globale de la lutte contre le terrorisme ». Pour aider à orienter le débat, le Pakistan a établi la note de réflexion ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Masood **Khan**



**Annexe de la lettre datée du 1^{er} janvier 2013 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Document de réflexion en vue d'un débat public du Conseil
de sécurité**

**Consacré à une approche globale de la lutte contre le terrorisme
(15 janvier 2013)**

Introduction

Le terrorisme international constitue une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité partout dans le monde. C'est un fléau mondial que les membres de la communauté internationale doivent combattre ensemble. Le terrorisme est un phénomène complexe et cette complexité continue de poser des problèmes multiples. De nombreuses parties du monde ont enregistré une intensification des activités terroristes. Animés par des motivations et des idéologies diverses, et utilisant des tactiques novatrices et des technologies nouvelles, les groupes terroristes représentent un défi permanent. Face à l'utilisation par les terroristes de technologies de pointe et de ressources électroniques à des fins de financement, de planification et de recrutement, il faut que des mesures efficaces soient prises par tous les États Membres.

Ces 10 dernières années, la coopération internationale contre le terrorisme a été considérable. L'expérience montre que, pour lutter efficacement contre le terrorisme, il faut lui opposer une riposte globale, coordonnée et cohérente aux niveaux national, régional et international.

Exerçant la présidence du Conseil de sécurité en janvier 2013, le Pakistan organisera le 15 janvier un débat public spécialement consacré à la recherche d'une approche globale de la lutte contre le terrorisme.

Généralités

L'Assemblée générale a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par consensus en 2006 et elle l'a depuis lors révisée à trois reprises. Elle a créé l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui est chargée de faciliter la coordination et d'assurer la cohérence de l'action antiterroriste et d'aider à l'exécution de la Stratégie (résolution 64/297 de l'Assemblée générale). L'Équipe spéciale est constituée de 29 entités des Nations Unies, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et de l'Organisation mondiale des douanes. Chaque entité contribue, selon son mandat, à l'action antiterroriste des Nations Unies.

Les résolutions du Conseil de sécurité concernant la lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions 1373 (2001), 1267 (1999), 1989 (2011) et celles qui leur ont fait suite, ont ajouté au cadre établi divers instruments juridiques destinés à maintenir la paix et la sécurité internationales et à prévenir les actes terroristes. Les mécanismes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, comme le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte

contre le terrorisme, et sa direction exécutive s'occupent non seulement d'évaluer l'application des résolutions pertinentes, mais aussi d'aider les États à prendre des mesures pour empêcher le terrorisme. Les ateliers organisés par la Direction exécutive du Comité et par l'Équipe spéciale dans diverses parties du monde jouent un rôle important pour identifier les manques de moyens de la lutte antiterrorisme dans les différents pays et pour y remédier.

Objectifs

Approche globale

Bien qu'il existe un mécanisme détaillé de coopération entre les États aux niveaux sous-régional, régional et international, l'action antiterroriste de la communauté internationale a donné des résultats inégaux. La vague d'actes terroristes commis ces 10 dernières années a davantage fait prendre conscience du fait que les moyens militaires et les mesures d'application de la loi ne suffisent pas pour avoir raison du terrorisme. L'omniprésence de la menace terroriste fait ressortir la nécessité d'une approche plus créative et plus globale de la lutte contre le terrorisme.

Une telle approche, caractérisée par une coopération multiforme et par la conjugaison de diverses voies traditionnelles, domaines relevant notamment de la politique, du développement, des droits de l'homme et du droit, serait utile pour venir à bout de la menace. Elle devrait s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et à tous les facteurs pertinents dans un contexte donné. Il est nécessaire de comprendre ce qui incite des personnes à commettre des actes de violence terroriste. L'intégration des approches de la lutte contre le terrorisme devrait s'effectuer tant au niveau de l'élaboration des politiques qu'à celui de leur application.

Le débat pourra notamment porter sur les aspects de la question exposés dans le contexte de l'approche globale.

Financement du terrorisme

La lutte contre le financement du terrorisme doit rester l'une des principales priorités de l'action antiterroriste internationale. Les entités des Nations Unies et les organisations multilatérales ont accompli un travail important à cet égard. Les terroristes se sont quant à eux adaptés à la situation nouvelle et ont modifié les méthodes selon lesquelles ils collectent, conservent et transfèrent des fonds. Des efforts concertés s'imposent face aux risques découlant du financement du terrorisme, notamment pour empêcher que les terroristes abusent du secteur associatif. Il est important que les mesures prises à cet effet soient appliquées d'une manière qui respecte les libertés et pratiques religieuses et qui, notamment, épargne les dons de bienfaisance ainsi que les secours et l'aide humanitaire.

Les terroristes recourent de plus en plus à des activités criminelles pour se procurer des fonds. Le trafic des stupéfiants est une source de financement importante pour divers groupes terroristes. Il est nécessaire de renforcer la coopération internationale pour desserrer les liens qui existent parfois entre le trafic illicite des stupéfiants et de leurs précurseurs, la production illicite de stupéfiants et les activités financières liées à la drogue. Il est important pour l'efficacité de la

coopération entre les États Membres de prévoir des échanges d'informations à jour et précises sur toutes les sources de financement du terrorisme, y compris le trafic de stupéfiants.

Application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

La Stratégie antiterroriste mondiale de Nations Unies a notamment mis en évidence le fait qu'il importe de s'attaquer aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. Ces conditions comprennent les conflits qui perdurent, la déshumanisation des victimes du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, l'absence de légalité et les violations des droits de l'homme, l'exclusion politique, la marginalisation socioéconomique et le défaut de gouvernance. Les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste des Nations Unies doivent être appliqués à tous ces aspects.

Il convient d'identifier les manques de capacités des États. Les besoins de ces derniers en matière de renforcement des capacités peuvent inclure la formation du personnel, l'acquisition du matériel requis et la mise en place de l'infrastructure matérielle nécessaire. Celle-ci permet notamment aux États d'avoir les capacités techniques de surveiller les activités terroristes, de rassembler les renseignements à leur sujet et d'arrêter les terroristes.

Dans le cadre de l'action globale contre le terrorisme, il importe de prêter assistance aux victimes du terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et de leur apporter, ainsi qu'à leur famille, le soutien dont elles ont besoin pour surmonter leur chagrin et leur douleur. Le rôle que pourrait jouer de tels réseaux de victimes et de survivants dans la lutte contre le terrorisme mérite d'être souligné. Les États Membres et le système des Nations Unies, notamment l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, ont fait des efforts notables et entrepris des activités dans ce domaine.

Sécurité et développement

La recherche d'une meilleure intelligence de l'action antiterroriste a permis de mieux mettre en évidence l'importance que revêtent le développement et la sécurité en tant qu'ingrédients clefs de la politique à suivre dans ce domaine. La sécurité et le développement se renforcent mutuellement et méritent un examen attentif. L'importance stratégique de l'approche fondée sur ces deux éléments tient à son caractère préventif et au fait qu'elle répond à des besoins élémentaires de l'existence humaine, étant donné que l'objectif à long terme de toute stratégie de lutte contre le terrorisme est de sauver des vies et de protéger le bien-être de la population.

Une approche fondée sur la sécurité et le développement constitue un instrument vital pour renforcer la capacité de résistance de la communauté face à l'attrait du terrorisme. Une réussite dans ce domaine, notamment grâce à l'emploi des jeunes, à la démarginalisation socioéconomique et au renforcement de la gouvernance, pourrait réduire le sentiment de victimisation qui favorise l'extrémisme et le recrutement des terroristes. Bien évidemment, une telle approche axée sur la sécurité et le développement ne devrait pas nous conduire à considérer les activités de développement sous le seul angle des questions de sécurité.

Une politique à long terme fondée sur la dissuasion, le développement et le dialogue est indispensable pour faire échec aux terroristes. Une telle politique doit viser les régions en développement qui ont été sous l'influence des groupes terroristes et donner lieu à un dialogue avec les éléments relativement modérés qui sont susceptibles d'être détournés de la violence.

État de droit, droits de l'homme et lutte contre le terrorisme

L'approche de la lutte contre le terrorisme fondée sur l'état de droit met l'accent sur la nécessité de disposer d'un système de justice pénale efficace appuyé par des mesures d'application de la loi crédibles et énergiques. Il est indispensable pour l'efficacité du système de justice pénale que la police ait les moyens d'arrêter les suspects, d'enquêter et d'analyser les éléments de preuve. Un tel système suppose un appareil législatif efficace, des moyens scientifiques de collecte des éléments de preuve grâce à des laboratoires de police criminelle, la coopération entre le ministère public et les divers organismes compétents, le partage de l'information et la coordination. Cela comprend l'incorporation des obligations juridiques internationales dans le droit interne, sur la base des instruments internationaux de lutte contre le terrorisme signés par les États. Cela nécessite également une protection efficace des fonctionnaires de la police ou de la justice qui s'occupent des infractions terroristes, ainsi que de leur famille, des juges et des témoins.

Les États Membres ont défini la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en tenant compte du fait que la coopération internationale pour la lutte contre le terrorisme doit être menée conformément au droit international, notamment la Charte des Nations Unies et les conventions et protocoles internationaux pertinents. Tous les États engagés dans la lutte contre le terrorisme, aux niveaux tant national qu'international, doivent garantir l'état de droit et la protection des droits de l'homme, conformément à leurs obligations découlant du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire. Les objectifs de la protection et de la promotion des droits de l'homme et ceux de la répression et de la prévention du terrorisme, loin de s'opposer, se complètent.

Incitation au terrorisme

L'incitation à commettre des actes terroristes constitue un problème de plus en plus grave. Elle est une source de complications et d'obstacles pour presque tous les aspects de la lutte contre le terrorisme, depuis les phases opérationnelles et juridiques jusqu'à celle de la réinsertion. L'incitation au terrorisme, quelle qu'en soit la forme, rejaillit sur les relations interculturelles et sur les perceptions qu'ont les uns des autres. Des mesures pratiques doivent être prises face à ces difficultés. La promotion de la tolérance, de la gouvernance et de l'inclusion est indispensable pour la prévention du terrorisme. Les questions touchant à la définition de l'incitation, ainsi que des considérations liées au principe de la liberté d'expression, rendent toutefois ce problème difficile à résoudre de façon efficace.

Dialogue et compréhension entre les civilisations et les groupes culturels

Outre les approches fondées sur la politique, le développement et le droit, la solution durable face à la menace du terrorisme passe aussi par le dialogue, la

compréhension et le rapprochement entre les différentes civilisations et les divers groupes culturels. Le dialogue et les progrès de la compréhension entre les civilisations sont importants pour faire obstacle à l'extrémisme

Toute stratégie de lutte contre le terrorisme doit accorder l'importance qu'elle mérite aux lieux qui sont propices au dialogue et à la dissuasion face à l'attrait exercé par le terrorisme. Il convient à cet égard de prêter une plus grande attention à la réforme et à la réorganisation des prisons et des systèmes correctionnels. Il importe également de s'employer à déconstruire le discours véhiculé par les terroristes et à concevoir des méthodes pratiques pour appliquer des programmes efficaces de déradicalisation. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Alliance des civilisations et le Groupe de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur la lutte contre l'attrait du terrorisme par la promotion du dialogue et de l'entente ont contribué à l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les diverses cultures. Ces cadres de dialogue doivent être pleinement utilisés pour rassembler les civilisations.

Il convient de renforcer le rôle que jouent les organisations régionales et internationales dans la création de cadres de coopération et de mise en commun des pratiques optimales. Il convient d'encourager l'utilisation des accords et des organismes régionaux compte tenu des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Les organisations régionales peuvent intensifier davantage la coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Forme de la réunion

La réunion prendra la forme d'un débat public, présidé par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, fera un exposé au Conseil.

Résultat

Le Conseil de sécurité pourra adopter une déclaration présidentielle par laquelle il reconnaîtra qu'une approche globale de la lutte contre le terrorisme reste nécessaire.
